

LA LADDH DÉNONCE LES MULTIPLES ATTEINTES
AUX DROITS DE L'HOMME

«La torture se pratique encore en Algérie»

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh) dénonce les multiples atteintes aux libertés en Algérie. L'organisation dresse, en effet, un tableau très sombre de la situation des droits de l'homme dans le pays. Plusieurs exemples ont été cités par le président de la Ligue, Mostefa Bouchachi, pour appuyer ce constat. Intervenant lors d'une conférence organisée, hier à Alger, à l'occasion du 63^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il revient notamment sur la torture qui continue, selon lui, d'être pratiquée dans certains commissariats de police. «*Nous avons reçu plusieurs personnes qui affirment avoir été victimes de torture. Dans les tribunaux, des accusés dénoncent devant les juges la torture qu'ils ont subie dans les commissariats de police*», déclare-t-il, en dénonçant le silence de la justice sur cette question. Malgré le fait, précise-t-il, que cette pratique est interdite, «*les juges ne se montrent pas du tout inquiets*». «*La torture est considérée comme un délit, mais aucun juge ni procureur n'a demandé l'ouverture d'enquête(s). Cela est inquiétant*», déplore-t-il.

Dans ce sens, Mostefa Bouchachi remet en cause l'impartialité de la justice. Il répond ainsi au ministre de la Justice, Tayeb Belaïz, qui a défendu, vendredi, l'indépendance des juges. «*Cette indépendance doit être confirmée dans les faits et non*



Mostefa Bouchachi

pas à travers des déclarations», rétorque le président de la Laddh. Selon lui, les magistrats ont été réduits à «*de simples fonctionnaires qui ne se soucient que de la satisfaction des autorités au détriment du droit des citoyens à la justice*». «*Lors des émeutes de janvier dernier, 1200 jeunes ont été arrêtés. Une partie d'entre eux ont été poursuivis pénalement et condamnés. Mais quelques jours après, ils ont tous été libérés. Est-il possible que tous les tribunaux prennent la même décision en même temps ?*», s'interroge-t-il. Et d'ajouter : «*Dans tous les pays du monde, les tribunaux sont des lieux où les citoyens*

se sentent en sécurité. Ce n'est pas le cas en Algérie, où le citoyen craint toujours d'avoir affaire à la justice.» Pour Mostefa Bouchachi, «*le téléphone continue d'être utilisé comme mode de gestion à tous les niveaux*». En plus de la justice, enchaînet-il, l'administration fonctionne aussi selon le même procédé. «*Afin d'avoir une autorisation pour organiser une marche ou une réunion publique, il faut soumettre une demande à l'administration. Mais l'agent qui la reçoit ne vérifie pas, selon la loi, sa conformité. Il doit attendre le coup de téléphone d'un supérieur qui, lui aussi, attend un autre coup de téléphone*», regrette-t-il.

Dans la foulée, il dénonce l'interdiction des conférences de la Laddh à Alger et à Boumerdes. «*Les militants des droits de l'homme et les représentants de la société civile n'ont pas le droit de s'organiser et d'exprimer leurs points de vue. Le régime est incapable de réformer et de se réformer*», lance-t-il.

La lutte contre la corruption, ajoute-t-il, reste un slogan creux. «*On ne peut combattre la corruption et respecter la dignité de l'être humain en l'absence d'une réelle démocratie. On constate qu'il n'y a toujours pas de réelle volonté pour réformer et donner la parole au peuple pour décider de son avenir*», souligne-t-il, précisant que la législation algérienne «*encourage le vol*».

Madjid Makedhi

El Watan
11.12.2011